

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alain BOURION donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 10 mars 2025

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 13 mars 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 13 mars 2025

Martine LERICHE donne procuration à Jean DARDENNE en date du 19 mars 2025

Excusées :

Anca VORONIN

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Alain AUTHIER

Objet : Convention de versement d'un fonds de concours conclue entre la ville de Panazol et la Communauté Urbaine Limoges Métropole - Aménagement de l'avenue Jean Monnet et de la rue du Maréchal Joffre

Délibération 2025-37

Dans le cadre du projet de réaménagement retenu pour la rue JOFFRE et les avenues MONNET et GUILLOT, la Ville de Panazol a souhaité intégrer des prestations qualitatives visant à renforcer l'attractivité et la lisibilité du nouveau paysage urbain : réalisation de couches de roulement en enrobé porcelaine sur les plateaux surélevés, de béton désactivé sur les trottoirs, mise en place de résine gravillonnée (pistes cyclables) et réalisation de travaux de génie civil liés à la mise en place de containers enterrés.

Ces prestations allant au-delà d'une réfection conventionnelle, il est nécessaire de prévoir, dans le cadre de cette opération, une convention ayant pour objet de déterminer le montant de la participation de la Ville de Panazol au coût des travaux d'aménagement de l'avenue Jean Monnet et de la rue du Maréchal Joffre, ainsi que les modalités de paiement pour la Ville de Panazol. En effet, conformément à l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, la participation financière de la commune de Panazol pourrait prendre la forme d'un fonds de concours au profit de Limoges Métropole.

Le coût de l'opération réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole, représente un montant de 1 283 488,80 TTC (prévisionnel valeur mars 2025, ajustée en fin d'opération). La participation de la Ville de Panazol prendra la forme d'un fonds de concours :

	Montant estimatif TTC en phase consultation (<u>pris en compte dans la délibération prise par Limoges Métropole en date du 27 juin 2024</u>)	Montant prévisionnel TTC en valeur mars 2025 (susceptible d'ajustement en fin d'opération)
Autofinancement Limoges Métropole	1 238 998,00 €	1 283 488,80 €
Fonds de concours Ville de Panazol	106 400,00 €	156 581,64 €

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5215-26 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de Limoges Métropole Communauté Urbaine en date du 27 juin 2024 ;

VU le projet de réaménagement de l'avenue Jean MONNET et de la rue du Maréchal JOFFRE ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le principe du fonds de concours entre Limoges Métropole et la Ville de Panazol, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Jean Monnet et de la rue du Maréchal Joffre à Panazol pour un montant prévisionnel de 156 581,64 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir de versement d'un fonds de concours à Limoges Métropole, ainsi que tout document nécessaire à son application ou susceptible d'en modifier certaines dispositions ;
- **DE DIRE** que la dépense est inscrite au budget primitif 2025 de la Ville de Panazol (compte 20415342 "subventions d'équipement").

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 21 mars 2025

Le Maire,

Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 25 mars 2025

Publié ou notifié

26 mars 2025

LIMOGES METROPOLE

**EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi vingt-sept juin à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 21 juin 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Julie LENFANT, Conseillère communautaire déléguée, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Philippe JANICOT, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Vincent JALBY, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Franck DAMAY, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Héléne CUEILLE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, M. Thierry MIGUEL, M. Laurent OXOBY, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
M. Gilles TOULZA donne pouvoirs à M. Sébastien LARCHER
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à Mme Marie-Claude BODEN
M. Pascal ROBERT donne pouvoirs à Mme Anne-Marie COIGNOUX
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
M. Marc BIENVENU donne pouvoirs à Mme Patricia VILLARD
M. Alexandre PORTHEAULT donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU
M. Jean-Yves RIGOUT donne pouvoirs à M. Ludovic GERAUDIE
Mme Delphine BOULESTEIX donne pouvoirs à M. Philippe JANICOT
M. Gilbert BERNARD donne pouvoirs à M. Thierry MIGUEL
Mme Nathalie MEZILLE donne pouvoirs à M. Michel CUBERTAFOND
M. Matthieu PARNEIX donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Vincent REY donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Shérazade ZAÏTER donne pouvoirs à M. Jamal FATIMI
Mme Rhabira ZIANI BEY donne pouvoirs à M. Laurent OXOBY
M. Alain BOURION donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

Absents :

Mme Sylvie ROZETTE, Mme Samia RIFFAUD, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ibrahima DIA, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Laurent LAFAYE, Mme Marie LAPLACE, M. Vincent BROUSSE, Mme Nezha NAJIM

L'ORDRE DU JOUR EST

**Convention de versement d'un fonds de concours conclue entre Limoges
Métropole et la commune de Panazol - Aménagement de l'avenue Jean Monnet
et de la rue du Maréchal Joffre à Panazol**

M. BEGOUT Gilles, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Limoges Métropole a programmé des travaux d'aménagement, avenue Jean Monnet et rue du Maréchal Joffre à Panazol.

Ce projet de revalorisation se structure autour des différents enjeux et usages de cet espace aux vocations multiples.

L'aménagement prévoit de recalibrer les zones de circulation. La réalisation de stationnements enherbés permettra la dés-imperméabilisation et l'infiltration des eaux pluviales de certaines zones. L'accent sera porté sur les modes doux (création de pistes et bandes cyclables, aménagement de sécurité, création de cheminements piétons) en vue d'une meilleure répartition des usages.

Cet aménagement global contribuera en outre à la qualification du secteur en proposant des espaces de rencontres aux habitants et aux usagers des services de la commune.

La voirie sera réduite et contribuera à la pacification du secteur et à l'amélioration des continuités piétonnes.

Ces différentes interventions conforteront la centralité et contribueront à la mise en valeur des espaces publics.

Cette opération s'effectuera dans le cadre d'un marché ponctuel passé par Limoges Métropole, dont l'estimation, en phase consultation, s'établit à 1 121 165 € HT (1 345 398 € TTC).

La Commune de Panazol ayant souhaité intégrer des prestations qualitatives allant au-delà d'une réfection conventionnelle, il est convenu qu'elle participe au financement des travaux relevant d'une compétence communautaire par le biais du versement d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 106 400 €, correspondant à ce stade de l'opération à 7,9 % du montant estimatif des travaux.

Ce fonds de concours est lié au volet qualitatif demandé, pour la réalisation de couches de roulement en enrobé porcelaine sur les plateaux surélevés, de béton désactivé sur les trottoirs, la mise en place de résine gravillonnée (pistes cyclables), la réalisation de travaux de génie civil liés à la mise en place de conteneurs enterrés.

Son montant définitif sera ajusté en fin d'opération, sur la base du décompte général définitif des marchés de travaux, dans lequel figurera le détail des prestations relevant de la commune au titre du volet qualitatif.

En effet, l'article L 5215-26 du Code général des collectivités territoriales indique qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté urbaine et les communes membres après accords concordants exprimés par la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

La participation financière de la commune de Panazol pourrait donc prendre la forme d'un fonds de concours au profit de Limoges Métropole dont les modalités sont définies dans la convention afférente.

Le conseil communautaire décide :

- 1) d'approuver le principe du versement d'un fonds de concours par la commune de Panazol, dans le cadre du réaménagement de l'avenue Jean Monnet et de la rue du Maréchal Joffre, d'un montant prévisionnel de 106 400 €, sous réserve d'une délibération concordante du conseil municipal de cette commune ;
- 2) d'autoriser le Président à signer la convention de versement d'un fonds de concours avec la commune de Panazol ainsi que tout document ou avenant nécessaire au bon déroulement de ce dossier ;
- 3) d'inscrire la recette au budget principal de Limoges Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 09/07/2024

Publié le mardi 09 juillet 2024

Pour le Président par délégation,
Le Directeur Général des Services

Sylvain ROBUES



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB37

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/03/2025

Objet : Convention de versement dun fonds de concours conclue entre Panazol et la CULM - Aménagement av Jean Monnet et rue Mal Joffre

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de competences - Autres domaines de competences des comm

Date de télétransmission : 25/03/2025 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB37 - Convention de versement dun fonds de concours conclue entre Panazol et la CULM.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buison +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250321-DELIB37-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/03/2025